

Quel est l'enjeu du sommet des océans ?

La troisième conférence des Nations unies sur les océans s'est ouverte, ce lundi, à Nice. Enjeu principal : mobiliser les Etats en vue de la ratification du traité de préservation de la biodiversité dans les eaux internationales. Tout comprendre en quatre questions.

DÉCODAGE

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

La troisième conférence des Nations unies pour les océans (Unoc-3) s'est ouverte à Nice ce lundi 9 juin. Hôte du sommet, la France veut en faire « un moment fondateur pour la gouvernance de l'océan ».

1

A quoi doit servir cette conférence ?

C'est la réunion sur les océans du plus haut niveau depuis l'adoption du Traité sur la haute mer en juin 2023. Une septantaine de chefs d'Etat et de gouvernements y participent, mais aussi 2.000 scientifiques et 10.000 délégués issus d'organisations gouvernementales, de la société civile, du privé... Son objectif ? « Accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan. » De nombreux sujets seront abordés jusqu'à vendredi : biodiversité, pollution, érosion des rivages, surpêche, climat... Aucune décision concrète n'est à prévoir. Ce n'est pas une COP où les Etats négocient des textes contraignants, mais bien un lieu de débat et de sensibilisation. Le succès ou non de la conférence sera jugé à l'aune de la déclaration politique finale et de l'ambition qu'elle portera.

« Il est nécessaire d'avoir un événement onusien dédié exclusivement aux océans », explique Nadia Cornejo, porte-parole de Greenpeace. « On parle des océans dans le cadre des COP climat et biodiversité, des négociations sur un traité plastique ou sur l'exploitation des ressources minières des fonds marins, mais le sujet est toujours noyé dans d'autres discussions. Ici, on prend le temps de se pencher de manière globale sur les océans. » Dix ans après la signature des accords de Paris sur le climat, la France veut faire des Accords de Nice



« un moment fondateur pour la gouvernance de l'océan. »

2

Quel est l'enjeu principal ?

C'est la mobilisation des Etats en vue de la ratification du Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine. Cet instrument juridique, approuvé en juin 2023 après près de vingt années de négociations, a comblé un grand vide puisqu'il offre un cadre juridique pour pouvoir agir dans les eaux internationales. Il a néanmoins besoin d'être ratifié par 60 pays pour entrer en vigueur. Pour l'heure, le compteur est à 29.

Le temps presse. Les Etats signataires de ce traité se sont fixés pour objectif de protéger 30 % des océans d'ici 2030 via la création de zones maritimes « sanctuaires ». Il reste beaucoup de choses à déterminer : quelles zones seront protégées ? Comment les protégera-t-on ? Quelles activités seront interdites ou limitées dans celles-ci (pêche industrielle, exploitation minière, forages pétroliers, trafic maritime...) ? Quelles mesures de restauration pourraient être mises en œuvre et qui les financera ?

Toutes ces questions concrètes devront obtenir des réponses dans le cadre d'une future COP qui ne pourra se réunir que lorsque le traité entrera en vigueur, c'est-à-dire 120 jours après la soixantième ratification du traité. Réussira-t-on à rassembler les signatures manquantes à Nice ? Ce n'est pas sûr. La

France – qui en a fait sa priorité numéro un – pourra déjà compter sur celle de la Belgique. La ministre fédérale en charge de la Mer du Nord, Annelies Verlinden (CD&V), était à Nice ce lundi pour « déposer les instruments de ratification », selon la terminologie juridique. Il en allait de la crédibilité de la Belgique puisque notre pays est officiellement candidat à accueillir le secrétariat du Traité sur la protection de la haute mer.

3

L'exploitation minière des grands fonds sera-t-elle à l'agenda ?

Le sujet relève de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), un organisme intergouvernemental basé à Kingston (Jamaïque) dont le rôle a été défini par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et qui se réunit en juillet prochain. C'est là qu'ont lieu depuis dix ans des discussions au sujet d'un code minier devant encadrer l'exploitation des richesses des fonds marins. Les choses traînent parce que les Etats sont divisés, une trentaine d'entre eux plaidant pour un moratoire sur l'exploitation minière tant qu'on ne connaît pas mieux les impacts environnementaux de cette activité sur l'écosystème des abysses.

Le sujet sera néanmoins sur toutes les lèvres à Nice suite au coup de force récent du président américain Donald Trump. Fin avril, il a signé un décret visant à accélérer la délivrance de permis d'exploration et d'extraction de miné-

raux « au-delà des juridictions américaines », remettant ainsi en cause l'autorité de l'AIFM, à qui la communauté internationale a confié l'organisation et le contrôle de toutes les activités relatives aux ressources minérales dans les eaux internationales. Une société minière canadienne, The Metals Company, s'est déjà engouffrée dans la brèche et a annoncé son intention de contourner le cadre juridique international en passant par les Etats-Unis pour mener à bien son projet. La Conférence de Nice sera l'occasion pour les Etats de réaffirmer les valeurs du multilatéralisme.

4

Quid de la pollution plastique ?

On peut difficilement évoquer la santé des océans sans parler pollution et en particulier pollution plastique. Huit millions de tonnes de plastique sont répandues chaque année dans les océans. A l'instar de l'exploitation minière, ce sujet ne sera pas au cœur des discussions puisqu'il fera l'objet d'une autre conférence prévue début août à Genève. Après un premier échec en 2024 en Corée, 170 Etats se retrouveront au bord du lac Lemman pour tenter de dégager un consensus autour d'un instrument juridique contraignant visant à diminuer la pollution plastique, y compris dans les océans. Les organisations environnementales espèrent néanmoins que la déclaration finale de l'Unoc-3 contiendra un appel à adopter un accord ambitieux à Genève.

Huit millions de tonnes de plastique sont répandues chaque année dans les océans. Un véritable fléau. © PHOTO NEWS.



Deux villes, deux univers à découvrir

Lieux magiques, patrimoines étonnants, artistes passionnés... Laissez-vous inspirer !

Rendez-vous en librairie et sur www.lesoir.be

LE SOIR

Reprenons notre quotidien

AÉROPORTS

Brussels Airport : pas de préavis de grève de la CSC Police

Le syndicat chrétien ACV/CSC ne déposera pas de préavis de grève pour l'aéroport de Brussels Airport, a indiqué lundi Joery Dehaes, syndicaliste ACV. Les représentants du personnel policier avaient menacé de le faire en guise de protestation contre un assouplissement des contrôles des passeports à l'aéroport national. Cependant, la police fédérale a reconnu dimanche soir – après un premier démenti – l'existence d'une note interne adressée à la police aéronautique qui ne semble pas conforme aux lignes

directrices en vigueur. Elle a ouvert une enquête.

« Le problème des longues files d'attente aux contrôles doit être réglé en interne, en concertation entre les syndicats policiers et la hiérarchie de la police fédérale », a insisté M. Dehaes. La CSC Police juge que, dans l'état actuel des choses, un préavis de grève mettrait sous pression les vacanciers estivaux, « ce que nous ne voulons pas ».

BELGA